

Considérant la demande de la MFR Peyregoux ;

Date de transmission de l'acte: 24/07/2026

Date de reception de l'AR: 24/07/2026

081-218101871-DL_2026_052-DE

AGEDI

Considérant l'augmentation des prix des repas à 4,13€ TTC (3,914€ HT) par la MFR Peyregoux dans cette nouvelle convention ;

M. le Maire propose de mettre aux voix la signature de cette nouvelle convention avec la MFR Peyregoux après lecture de celle-ci et propose les tarifs pour un repas pris au sein du restaurant scolaire suivants :

Quotient Familial inférieur à 500€	Quotient Familial entre 501€ et 1000€	Quotient Familial supérieur à 1000€	Quotient Familial non -fourni
0,80 €	1 €	4,13 €	4,13 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte la proposition de M. le Maire 6 voix pour et 1 abstention (Patric CLEMENT)

Karine SECHERET,
Secrétaire de séance

Laurent BAZART,
Maire

